



Mai 2006

La victoire sur le retrait du CPE Une histoire à méditer pour la Direction du CNAM

1- Hommage à Michel BONNEFOY

2 – Evaluation–Notation Où en sommes-nous?

3 – Elections à la CPE (Commission Paritaire d'Établissement)

4 - En direct du 48ème Congrès de la CGT

5 – Les brèves du Conservatoire – **PPP,** – **Primes,** – **Précarité,** – **Tensions dans les services centraux**

6 - Les brèves d'ailleurs – **Journée contre les discriminations** – **Une Université ouverte à tous**

Ce qui a caractérisé le mouvement contre le CPE, c'est d'abord l'unité sans faille des organisations syndicales étudiantes et lycéennes et des salariés.

Malgré les manœuvres, l'unité syndicale a tenu, fort de la mobilisation et du soutien majoritaire des citoyens. Le gouvernement De Villepin et le président de la République Jacques Chirac ont dû céder à la pression de la rue. Pour autant la précarité dans ce pays n'a pas disparu.

Nous avons dans notre établissement un nombre de précaires sans précédent. La plupart d'entre eux subissent des conditions de précarité encore plus dramatique que le projet du CPE (contrat dix mois avec 2 mois de délai de carences...)

La plupart des présidents d'Université ont demandé le retrait du CPE, mais ont curieusement oublié que dans leur propre université des personnels précaires subissent de plein fouet les conséquences du désengagement de l'Etat en moyens financiers et en emplois de titulaires.

Pour ce qui concerne notre Administratrice générale, nous ne saurons jamais quelle était sa position sur le CPE, mais ce que nous savons c'est qu'elle recrute des contractuels et développe la précarité au CNAM.

Pas un jour ne passe sans que des pressions ne soient exercées, le chantage à l'emploi devient une règle de gestion...

Les temps changent, même le Premier Ministre appelle enfin les organisations syndicales au dialogue social qu'il a méprisé avant et pendant les luttes contre le CPE.

Au CNAM la Direction semble être dans le même état d'esprit et refuse de négocier avec les organisations syndicales. Elle poursuit sa logique libérale en bradant nos missions de service public.

Depuis plusieurs mois notre syndicat demande l'ouverture urgente de négociations sur deux dossiers: la précarité et la parité des primes entre PRF et personnel de l'ASU.

La Direction devrait analyser ce qui vient de se passer sur le CPE et répondre enfin favorablement à notre demande.

APRES NOTRE VICTOIRE SUR LE CPE EXIGEONS L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS



Michel
notre Camarade, notre Ami,

Il n'est jamais facile de parler d'un camarade, d'un ami, encore moins quand celui-ci nous quitte prématurément comme on dit d'une longue maladie.

Pour certains d'entre nous nous connaissions Michel depuis plus de trente cinq ans. Tout au long de sa carrière, il a fait la démonstration de son attachement aux missions de service public du CNAM. Il portait une grande attention aux personnels, il n'aimait pas les injustices faites à leurs égards, il rêvait comme nous d'un monde meilleur. C'est pourquoi il avait décidé de s'engager en adhérant à notre syndicat.

Il a été pendant deux mandats le représentant des ingénieurs au Conseil d'Administration du CNAM où il a porté les revendications des personnels et où il s'est toujours illustré avec pertinence lorsqu'il s'agissait de questions sur l'avenir de notre établissement.

Michel était rentré au CNAM le 1^{er} octobre 1967 comme technicien électronicien au Musée des Arts et métiers au service de la restauration des objets.

Il a été l'un des responsables et animateurs pendant plusieurs années du Club des Jeunes Techniciens du Musée. Aujourd'hui disparu, ce Club permettait d'ouvrir le musée vers l'extérieur, à un jeune public passionné de sciences, de techniques et de muséologie.

Pendant plus de dix ans, il a défendu la mission du Musée. Il a dénoncé le manque de moyens financiers et humains à l'intérieur comme à l'extérieur du CNAM.

Puis Michel a demandé sa mutation au Département de Physique où il a été affecté en 1978 dans le service Physique des collisions.

Très vite il est encouragé par son entourage à reprendre les cours du CNAM et il passe avec succès un mémoire d'ingénieur en 1984. Michel se bat avec nous pour faire reconnaître son titre d'ingénieur mais ce n'est qu'en 1990 que le CNAM lui donne sa promotion tant méritée mais longuement attendue.

Michel restera pour nous un exemple, fidèle à ses idées. Il est la preuve que l'on peut à la fois s'engager syndicalement et réussir sa carrière professionnelle tout en conservant sa dignité.

Notre peine est profonde, nous saluons sa mémoire avec un grand respect.

Gérard
Syndicat CGT du CNAM

De la notation à l'évaluation le danger est toujours là

Lors de la réunion du 6 avril au ministère, le Directeur des Personnels, M. ANTOINE, a annoncé aux organisations syndicales nationales **que la mise en œuvre de l'entretien d'évaluation prévue pour la période entre le 1^{er} septembre 2005 et le 31 août 2006 était reportée à l'automne 2006.**

Il semblerait que la notation disparaisse au profit de l'évaluation qui servirait de référent aux changements d'indice.

Une différence de traitement entre ASU et ITRF inacceptable.

Alors que la procédure d'évaluation-notation est suspendue pour les personnels ITRF, les personnels de l'ASU eux ont été notés cet été selon le nouveau système des +5 et des -5. Les chefs de service devaient répondre à des dizaines d'items (dont certains sont très contestables) pour rendre compte de la valeur de l'agent. Le nouveau système a renforcé l'arbitraire dans l'attribution des +5 et des -5 pour l'obtention de réduction d'ancienneté pour passer à l'échelon supérieur. Nous dénonçons la remise en cause des statuts des fonctionnaires de l'Etat ainsi que l'inégalité de traitement entre personnels ITRF et ASU.

Les résultats des commissions d'harmonisation chargées d'examiner les propositions de notes avant le passage en CAP ont été catastrophiques, de nombreuses notes ont été baissées.

Les personnes ont réagi, beaucoup ont contesté leur note auprès des CAP (375 contestations pour la seule CAPA des catégorie C de Paris) - des rassemblements ont eu lieu devant les rectorats et le ministère. Certaines notes ont pu être revues, mais pas toutes – une avancée tout de même les notes d'évaluation n'ont pas été prises en compte pour les procédures de mutation.

La mise en place de ce nouveau système pour les personnels de l'ASU montre ce qui nous attend avec la mise en concurrence des personnels et

l'instauration d'un salaire à la performance.

L'évaluation

1 - Périodicité L'évaluation (comme la notation) a lieu les années paires, au terme d'une période couvrant deux années scolaires et universitaires.

2 Modalités et contenu de l'entretien d'évaluation

Modalités de l'entretien L'évaluation comporte un entretien individuel. Le fonctionnaire est informé par écrit au moins deux semaines à l'avance, par son supérieur hiérarchique direct. Le supérieur hiérarchique direct conduit l'entretien d'évaluation, en rédige le compte rendu et le signe.

Le compte rendu d'évaluation est communiqué au fonctionnaire qui peut le compléter par ses observations sur la conduite de l'entretien, sur ses perspectives de carrière et de mobilité et sur ses besoins de formation.. Une copie lui en est remise.

Contenu de l'entretien

La réalisation préalable d'une **fiche de poste** ou d'une **lettre de mission**, s'appuyant sur les référentiels métiers et les projets de service existants, contribue à améliorer les conditions d'évaluation de l'activité. Elle peut être jointe au compte rendu d'évaluation.

L'entretien d'évaluation porte sur les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire au regard des **objectifs fixés** et des **conditions d'organisation et de fonctionnement du service** dont il relève..

Les **objectifs fixés à l'agent** sont en effet **individuels** ; ils peuvent être quantitatifs, tout autant que qualitatifs. En ce qui concerne les objectifs quantitatifs, ils doivent tenir compte de la quotité de service travaillée pour les fonctionnaires exerçant à temps partiel.

Les objectifs fixés à l'agent s'inscrivent dans le cadre des objectifs collectifs du service.

→

L'entretien d'évaluation vise à mesurer l'écart entre objectifs initiaux fixés au fonctionnaire et résultats professionnels obtenus et à interpréter cet écart.

► **Notre analyse**

Le fait que l'entretien se déroule dans un strict tête-à-tête avec le responsable direct va renforcer l'arbitraire.

*D'ailleurs, **aucun recours n'est possible sur le déroulement et le compte-rendu de l'entretien**, ce qui pose un gros problème.*

Ce dispositif repose sur une notion de contrat entre l'individu et son responsable direct, en dehors de tout cadre et de garantie statutaires, ce qui va à l'encontre du statut de la fonction publique.

L'assignation d'objectifs et de résultats au niveau individuel renvoie aux notions de compétitivité et de rentabilité. Ces notions sont contraires à l'accomplissement des missions de service public dont l'amélioration repose sur la prise en compte des moyens dont disposent les personnels,

des réalités collectives et solidaires du processus de travail.

Dans ce contexte, l'échec est considéré comme une régression, alors qu'il peut être l'occasion d'établir un diagnostic qui sert de ressource et de rebondissement. Ce dispositif va dans le sens du cloisonnement, de l'isolement, de la sélection et de l'exclusion et non dans le sens de la complémentarité, des débats collectifs sur les moyens et les résultats professionnels.

De plus, cette insistance à fixer des objectifs et à exiger des résultats individuels (avec le sous-entendu qu'il y a besoin de ce dispositif pour mettre les gens au travail) est tout simplement écoeurante alors même que les objectifs définis au plus haut niveau sont on ne peut plus flous. En effet, les directions poursuivent des stratégies à court terme et la majorité des personnels doit s'investir d'une façon exceptionnelle pour que les établissements continuent à tourner alors même que les moyens de travailler se réduisent, rendant les conditions de travail de plus en plus difficiles et les objectifs des services précaires.

Elections à la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) nos candidats

Nous remercions tous ceux qui ont voté pour la CGT. Nous tenons à rappeler que nous refusons de siéger en CPE plénière. Pour nous, l'instance la plus démocratique est le CTP qui a été obtenu au CNAM. Le CTP permettrait, s'il était mieux utilisé, de débattre démocratiquement des questions collectives. Nous utiliserons les CPE restreintes pour défendre de manière équitable et transparente les dossiers d'avancement des personnels titulaires et la situation individuelle des personnels non-titulaires.

Vos élus CGT sont : catégorie A (ITRF) **Jean-Paul MONIN - Pierre GIRAUDEAU**

Catégorie B (ITRF) **Josette DUTERTRE - Véronique DEJARDIN**

Catégorie C (ITRF) **Gilles LEPAGE - Guy SOYEZ**

Catégorie B (ASU) **Josie YEYE - Emmanuel HAENTJENS,
Aminata BATHILY - Anne DAMAMME**

Catégorie C (ASU) **Barbara GRUBO -Anne-Marie PENAFIEL**

Groupe des contractuels **Vincent DALMEYDA- Michel DAHMANI
Pascale GERARDIN – Pacasl BARTHEL - Gérard DEJARDIN – Nathalie PATELLI**

Le 48^{ème} congrès confédéral de la CGT En avant pour de nouvelles victoires !

Nous étions quatre de la Fercsup (le secteur enseignement supérieur de la Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture de la CGT) à représenter les syndicats du Cnam et des universités de Bordeaux 2, Grenoble 1 et Toulouse 2 au 48^{ème} congrès confédéral de la CGT qui s'est déroulé à Lille du 24 au 28 avril 2006.

Pendant une semaine nous avons eu la chance de partager des débats intenses et des moments fraternels avec les 1000 délégués au congrès des syndicats de la CGT venant de tous secteurs.

Dès le mardi le ton est donné : la parole est accordée aux représentants de la jeunesse, étudiants et lycéens, qui s'emparent de la tribune. Ils ont eu droit à une ovation durant de longues minutes où les 1000 délégués ont scandé le « Tous ensemble ! ». Cela a été l'occasion de revenir sur la victoire contre le CPE. Bruno JULLIARD pour l'UNEF, Karl STOECKEL pour l'UNL et Tristan ROQUIER pour la FIDL ont souligné le rôle primordial et essentiel de la CGT dans la bagarre de ces dernières semaines ainsi que les convergences qui unissent jeunes et salariés contre la précarité, mais aussi pour la défense d'un grand service public de l'Education.

La veille, Bernard THIBAUT avait rappelé dans son discours d'ouverture que la CGT avait commencé la riposte dès le mois de juin 2005 face aux annonces de De Villepin. La grande journée de mobilisation interprofessionnelle du 4 octobre contre la précarité, pour l'emploi et les salaires, les grandes grèves marseillaises de la SNCM puis de la RTM contre la privatisation, la révolte des « banlieues » en novembre sont

autant de résistances qui ont conduit à cette première victoire contre le contrat première embauche (CPE) où la mobilisation de la jeunesse et l'unité avec les salariés ont été déterminantes. Le congrès a manifesté sa solidarité en demandant la levée des sanctions et l'amnistie de tous les manifestants interpellés ces dernières semaines.

La question des perspectives a été omniprésente. Bernard THIBAUT a déclaré que nous avons gagné sur le CPE mais que la bataille doit continuer sur les autres volets de la loi dite sur l'égalité des chances, notamment l'apprentissage dès 14 ans, et que nous devons maintenant avoir la peau du contrat nouvelle embauche (CNE), même contrat que le CPE qui concerne les entreprises de moins de 20 salariés. Un premier coup a d'ailleurs été porté contre ce contrat puisqu'une action en prud'hommes a abouti à requalifier un CNE en CDI.

Avoir la peau du CNE, mais après ?

Plusieurs défis ont été posés par ce congrès : le rassemblement du syndicalisme pour faire face à l'émiettement et aux divisions syndicales, l'implantation et le renforcement de la CGT partout, notamment dans les déserts syndicaux, la bataille pour un nouveau statut du travail salarié et pour la sécurité sociale professionnelle pour garantir une stabilité à tous les salariés face aux restructurations, aux délocalisations ou fermetures d'entreprise dictées par les stratégies libérales.

Des dizaines d'interventions de délégués, des marins de Marseille aux privés d'emploi en passant par les cheminots, les secteurs de la Santé, de l'Education, de la Chimie, de la Construction, des Mines et Energie, du Commerce et des services, des Verres et céramiques, des sociétés

d'étude ont rappelé la situation dans les différents secteurs. Un même constat : les attaques libérales se durcissent et conduisent à la précarisation et à l'exploitation accrues des salariés, à la dégradation des conditions de travail, à la remise en cause des droits des travailleurs et à la privatisation et au démantèlement des services publics. De nombreuses voix se font entendre pour une CGT encore plus combative et revendicative



Le débat sur le nouveau système de répartition des cotisations a été passionné. L'enjeu est de rendre le système plus efficace et de favoriser la mutualisation des moyens pour faire vivre le fédéralisme et la solidarité au sein de la CGT et pour permettre à chaque syndicat de disposer d'un minimum de moyens. Le système proposé est une répartition en pourcentage de la cotisation entre les différentes structures de la CGT (le

syndicat de base et les champs professionnel, interprofessionnel et confédéral) et un versement des cotisations à un organisme centralisateur chargé de la répartition aux différentes structures.

Ce système a été adopté par 63.2% des voix du congrès. Pour ceux qui ont voté contre, si ce système veut répondre à de bonnes questions, il n'apporte pas les bonnes réponses. De plus, il va conditionner l'évolution des structures de la CGT (le poids et le nombre des fédérations, l'articulation avec les structures interprofessionnelles, la place de la confédération...) et c'est sur ce point que le débat aurait dû porter au préalable.

La solidarité internationale s'est exprimée lors du congrès avec l'organisation d'une soirée où des délégations venant d'Uruguay, d'Indonésie, du Sénégal, du Brésil... ont eu la parole. La lutte pour l'égalité des droits et contre la nouvelle loi SARKOZY sur le code d'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) a été rappelé avec force tout au long du congrès.

La nouvelle commission exécutive confédérale a été élue et elle a reconduit le mandat de Bernard THIBAUT comme secrétaire général de la CGT.

Après tous ces moments forts partagés, c'est à nouveau au rythme du « Tous ensemble » que les délégués se sont quittés, plein d'énergie pour reprendre l'offensive face aux attaques du gouvernement.

Pour le syndicat CGT du Cnam

Corinne, le 15 mai 2006

LES BREVES du Conservatoire

PPP (Partenariat Public Privé)

Après le conseil d'administration du 30 mars chahuté par les personnels, la direction a été contrainte de reculer sur le projet d'engager un PPP. La bagarre continue!

La direction propose une table ronde le jeudi 8 juin de 11h à 12h30 en amphi C sur le thème : « *Avantages et inconvénients comparés des différentes formes de contrat administratif en vue de réalisation d'équipements publics : le cas du CNAM* »

On se trompe de débat. Avant de s'engager sur les possibilités de financement, il faudrait d'abord se pencher sur l'évaluation des besoins et savoir ce que nous voulons faire du CNAM de demain. Pourquoi ne pas relier ce débat à celui des assises régionales?

Dans un contexte d'ultra libéralisme où les services publics sont sacrifiés au marché

privé, dans un Cnam gouverné en son conseil d'administration par l'un des plus grand patron de France, qui rappelons le vient de réaliser une OPA sur GDF, comment pouvons nous croire que le débat reste ouvert?

Nous sommes conscients que si nous en sommes arrivés là, c'est parce qu'il n'y a pas eu de politique immobilière, pas de politique de réhabilitation, d'entretien du bâtiment.

Pourquoi l'Etat n'entretient-il pas son patrimoine? C'est pour mieux le vendre au Privé mon enfant! Et au bout du compte, qui paiera?

Plus le contrat est long, 25, 30, 40 ans plus l'heureux élu qui bénéficiera de ce partenariat sera gagnant, c'est un loyer tout bénéf...

NON, LE CNAM N'EST PAS A VENDRE

PRIMES : êtes-vous lésé?

Il semblerait que certains soient touchés par une baisse des primes, si c'est votre cas, faites-vous connaître. Notre pouvoir d'achat est sans cesse remis en cause. Nous devons rester vigilants. Au Cnam, nous demandons l'harmonisation par le haut des régimes indemnitaires (ITRF, ASU, contractuels)

PRECARITE :

N'oublions pas que les jeunes étaient dans la rue pour dénoncer la précarité et nous au CNAM nous la cotoyons depuis des années.

Dans notre établissement la précarité s'est accentuée, les petits contrats, les vacances, les pressions sur les agents se développent. Pour nous l'accord signé en juin 2005, n'a pas réglé la situation précaire des bénéficiaires et met en danger ceux qui n'en font pas partie.

Seule la mobilisation pourra changer la situation.

TENSION DANS LES SERVICES CENTRAUX : SRH, STB, DSI

Les conditions de travail se dégradent et de plus en plus d'agents vivent un quotidien difficile où le turn-over devient la règle, où les moyens sont insuffisants et où la désorganisation est croissante. La gestion de ces services nous pose question.

Tout est fait pour diviser les personnels et les rendre responsable de la situation.

Face à cela notre réponse doit être collective.

LES BREVES d'ailleurs

Traite négrière, fin de l'esclavage, colonisation Contre toutes les discriminations, on continue après le 10 mai

La journée revendicative organisée le 10 mai 2006 au siège de la CGT à Montreuil sur le thème "Esclavage et colonialisme : connaître l'histoire pour éclairer l'avenir" a été un succès exceptionnel avec plus de 700 participants aux débats et à la soirée culturelle et festive. Pour la CGT il ne s'agissait pas de "commémoration" mais d'une étape dans la connaissance de notre histoire et la lutte pour l'égalité des droits et contre les discriminations. Alors on continue, le chemin est encore long...

Pour l'égalité des droits, Pour une université ouverte à tous

CPE/CNE, apprentissage à 14 ans...le gouvernement ne s'arrête pas là :

la loi CESEDA (code d'entrée et de séjour des étrangers et droit d'asile) de Sarkozy est actuellement en discussion. Si elle passe, cette loi va précariser davantage les travailleurs étrangers en France, banaliser la suspicion et condamner des centaines de milliers d'étrangers à la clandestinité. Le droit à l'installation durable des étrangers en France est de nouveau remis en cause. L'opposition entre immigration "subie" et immigration "choisie" est odieuse et rappelle les pires heures du colonialisme français...

Dans notre secteur nous sommes concernés :

Dans les lycées :



Une circulaire ministérielle du 31 octobre 2005 de SARKOZY invite le Préfet à la chasse aux jeunes majeurs scolarisés qui ne peuvent de plein droit prétendre à un titre de séjour à regagner leur pays d'origine pendant la période des vacances scolaires ; en bref, de nouveaux charters sont en prévision ! Au 30 juin 2006, les forces de police sont invitées à traquer en tous lieux sur le territoire national les jeunes majeurs sans papiers, les enfants dont les parents sont sans papiers et les parents eux-mêmes. Des milliers d'enfants, de jeunes et leur famille risquent l'expulsion en masse. La CGT est adhérente au Réseau Education Sans Frontière. Nous ne laisserons pas commettre ces infamies dignes d'un autre temps !

Dans les universités :

En s'arrogeant un droit de regard sur le parcours universitaire des étudiants étrangers et de juger de façon arbitraire du sérieux et de la réalité de leurs études, les préfetures multiplient les cas d'étudiants sans-papiers. Cette inégalité de traitement entre étudiants français et étudiants étrangers n'est pas acceptable. Après l'élan donné par le mouvement contre le CPE, un réseau "Universités sans frontières" est en train de se constituer. Ce réseau réunit des organisations étudiantes, des associations de lutte pour les droits des immigrés, des syndicats de salariés de l'enseignement supérieur... Des initiatives vont prochainement être programmées, tenez-vous informés !

Le collectif "Uni contre une immigration jetable" appelle :

- à un rassemblement le **mardi 6 juin 2006 à 18h** devant le Sénat contre la loi Sarkozy
- à une journée d'action le **dimanche 11 juin 2006**
- à une manifestation nationale à Paris le **samedi 1er juillet 2006**

Syndicat Fercsup-CGT du Cnam
292 rue Saint-Martin – Case 821 –

75141 Paris cedex 03 - Tel : 01 40 27 29 90 –

E-mail : bureau.cgt@cnam.fr

www.ferc-sup.cgt.fr/